

Bruxelles, le 7 janvier 2026
(OR. en)

5116/26

**Dossier interinstitutionnel:
2025/0066(NLE)**

**RECH 4
ASIE 4**

NOTE

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	délégations
Objet:	Informations concernant l'entrée en vigueur du renouvellement de l'accord de coopération scientifique et technologique entre la Communauté européenne et le gouvernement de l'Inde

Le renouvellement de l'accord de coopération scientifique et technologique entre la Communauté européenne et le gouvernement de l'Inde, signé le 23 novembre 2001¹ et reconduit en 2009², en 2015³, et en 2020⁴, est entré en vigueur le 27 novembre 2025, conformément à son article 11, point b). Le renouvellement de l'accord pour une nouvelle période de cinq ans est effectif à compter du 17 mai 2025.

¹ JO L 213 du 9.8.2002, p. 30.

² Décision 2009/501/CE du Conseil (JO L 171 du 1.7.2009, p. 17).

³ Décision (UE) 2015/1788 du Conseil (JO L 260 du 7.10.2015, p. 18).

⁴ Décision (UE) 2020/789 du Conseil (JO L 193 du 17.6.2020, p. 3).